

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de BRIE-ET-ANGONNES du 17 décembre 2013

Réf. : PD.

Conformément aux dispositions des articles L52.11 et L2121.7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la commune de Brié-et-Angonnes, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le **17 décembre 2013**, sous la présidence de Robert MEYER, Maire. Date de convocation des conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie : 11 décembre 2013.

Présents : Robert MEYER, Nicole BOULEBSOL, Sylviane BIZET, Nicolas GROJEANNE, Madeleine BONZI, Jean-Marie ROUSSET, Daniel CHAZAL, Xavier VIGOUROUX, Amable GARCIA, Bernard CHARVET, Dominique JAIL, Jean-François EXCOUSSEAU, David AUBENAS.

Excusé : René SESTIER.

Absents : Philippe MOURRAT, Géraldine MONTESINOS, Céline ASTIER.

Procuration : René SESTIER a donné procuration à Dominique JAIL.

Secrétaire : Bernard CHARVET.

➤ Approbation du compte-rendu de la séance du 22/10/2013.

➤ Demande de subvention pour les travaux sécuritaires de Tavernolles, au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux de 2014.

La commission départementale en charge de l'instruction et de l'attribution de la DETR a fixé le 12/11/2013 les axes des catégories d'opérations éligibles pour l'année 2014. A ce titre, il est décidé de solliciter une aide financière auprès de l'État pour les travaux d'investissement concernant la voie départementale n° 112 en agglomération de Tavernolles, la maîtrise d'ouvrage étant confiée au cabinet Alp'Etudes. La collectivité pourrait prétendre à une subvention de 20 % sur le montant éligible de 137 500 €. Prévus en 2014, les travaux consistent en la création d'un cheminement piétons sécurisé dans la zone d'accotement actuel de la RD112, avec, au croisement de la RD112 et du pont du ruisseau du Moulin d'Herbeys, la réalisation d'une écluse double avec passage prioritaire en sens montant.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ Renouvellement d'un bail rural à Monsieur Jean-Michel Finet pour la location d'un terrain communal.

Le locataire actuel sollicite le renouvellement de la location du terrain agricole communal cadastré sous le numéro AK62 d'une superficie de 1 ha 11 a 06 ca, classé en zone NC au POS, exploité à ce jour au titre de son activité agricole. Le bail est conclu pour une durée de trois ans. Le loyer annuel est fixé à 90 €, sans indexation. Lors du vote, le Conseiller municipal Dominique Jail s'est abstenu.

Vote: favorable à la majorité

➤ Fixation des tarifs pour occupation du domaine public par les restaurateurs.

Le Maire propose de reconduire sur les bases actuelles la tarification des terrasses sur domaine public pour l'année 2014. La conjoncture économique justifie en la matière un tel soutien financier vis à vis des restaurateurs. En ce qui concerne le Nivernais, il est proposé de revenir au tarif initial de 2012. Un effort complémentaire avait été accordé en 2013, compte tenu des nuisances apportées par le chantier du Bourg, en baissant la redevance de 50%. A compter du 01/01/2014, pour une durée d'un an, les redevances annuelles s'élèvent à 924 € nets pour le Paragraff et à 714 € pour le Nivernais.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Tarifs des droits de places du marché campagnard.** Le Maire propose de réviser les tarifs des droits de place du marché campagnard de Tavernolles, à compter du 01/01/2014. En vertu de l'article 35 de la loi n° 73-1193 du 27/12/1973, dite loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, la Présidente du Syndicat Départemental des Commerçants non sédentaires de l'Isère a été consultée sur la nouvelle tarification proposée, qui prévoit une augmentation de 3% environ.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Don effectué en faveur de la commune.** Le Maire rappelle que les dons consentis à la commune par un particulier peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt s'ils sont affectés au profit d'œuvres poursuivant un objet à caractère éducatif, social, humanitaire, sportif, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine. Dans ce cadre, l'assemblée municipale accepte le versement d'un don exceptionnel de 10 000 €, destiné au Centre Communal d'Action Sociale de la collectivité, au bénéfice des actions sociales engagées par celui-ci. L'avantage fiscal en matière de réduction d'impôt sera constaté par le Receveur municipal.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Avenant à la convention relative aux pompes de relevage des eaux usées du lotissement du hameau du Golf.** Par délibération du 25/03/2013, l'assemblée municipale a approuvé les termes d'une convention relative aux pompes de relevage des eaux usées du lotissement du hameau du Golf. Afin d'anticiper les effets de la fusion entre la Collectivité et La Métro, compétente en matière d'assainissement, le Maire adjoint Bernard Charvet propose de reprendre la station de relevage, les attestations et procès-verbaux de conformité ayant été fournis. La convention signée le 23/04/2013 entre les deux parties devient de ce fait caduque.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif – année 2012.** Le Rapport annuel du Maire est un document produit tous les ans pour les services d'eau et d'assainissement afin de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Il est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement. Il contient des indicateurs descriptifs (abonnés, m³ d'eau vendus et assainis, etc.) et de performances (conformité des prélèvements, éléments de gestion, etc.). Le Maire adjoint Bernard Charvet présente une synthèse du document.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Récapitulatif des taxes et redevances de la facturation d'eau pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013, facturée en 2014.** Afin de faciliter la facturation de la consommation d'eau de 2013, il est proposé de porter l'ensemble des éléments tarifaires sur une même délibération.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Présentation du budget analytique des services d'eau potable et**

d'assainissement de 2012. Présenté par le Maire, le rapport de la comptabilité analytique des services, soumis à l'examen de la commission des finances du 03/12/2013, permet d'obtenir une analyse des coûts réels des actions et des travaux réalisés.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Fixation des redevances d'eau potable et d'assainissement de la consommation 2014.** Suite à l'examen des données chiffrées pour apprécier les charges présentes et à venir de chaque service, actuellement globalisé dans un unique budget, il est décidé de maintenir la tarification actuelle des redevances relatives aux consommations de l'année 2014. Il est rappelé que la compétence assainissement, qui représentait à ce jour le besoin le plus important en investissement, sera transférée à la Métro.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Présentation des orientations budgétaires 2014 du budget communal.** Après avoir présenté les chiffres estimatifs du budget communal au 31/12/2013, le Maire propose les orientations envisagées par la commission des finances pour l'année 2014. Les dépenses de fonctionnement sont à prévoir en augmentation, liées au coût de l'énergie, à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et à la hausse de la TVA. Les recettes seront affectées par la baisse des dotations de l'État et du Département. Néanmoins, compte tenu de l'excédent exceptionnel provenant de la dissolution du Sud Grenoblois et des syndicats intercommunaux, il peut être envisagé pour 2014 de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Modification simplifiée du POS.** En l'espèce, la procédure a pour effet de corriger une erreur de transcription intervenue lors de la modification n°3 du POS du 21/01/2013 qui a transformé une ancienne zone NAc en zone UA. La procédure approuvée se caractérise par l'absence d'organisation d'une enquête publique, la phase de consultation de la population étant remplacée par un «porté à la connaissance du public» pendant un délai d'un mois, du 06/01 au 07/02/2014, moment au cours duquel il peut formuler des observations.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Autorisation d'une canalisation d'assainissement sous le domaine public dans le secteur du Haut-Brié.** Dans le cadre de la réhabilitation de leurs installations d'assainissement non collectif trois abonnés du secteur sollicitent l'autorisation de passer une canalisation d'eaux usées dans la tranchée des travaux d'adduction en eau potable de Champ Berland en cours d'exécution. Le Maire adjoint Bernard Charvet rappelle que les travaux, pris en charge par les demandeurs, contribuent à réduire les points noirs relevés par le SPANC.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Mise à disposition des terrains de boules et d'un bâtiment à l'association de la Bricole Boules.** Dans le cadre de la mise à jour des conventions avec les associations communales, il est proposé de régulariser, par une convention, avec l'association de la Bricole Boules la mise à disposition à titre gracieux du terrain des deux jeux de boules et du chalet, implantés sur l'ancien champ de foire de Brié. Le Maire adjoint Bernard Charvet précise que le terrain de jeux sera entretenu par l'association et que les pompes de relevage

d'assainissement seront d'accès libre.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Convention relative à la mise en œuvre de la tarification solidaire du réseau TAG.** A compter du 01/01/2014, la tarification des transports en commun de l'actuelle Métro sera élargie aux périmètres des communes du Sud Grenoblois et du Balcon Sud de Chartreuse. A ces conditions financières avantageuses, se rajoutera également la tarification solidaire adaptée aux usagers en fonction de leur quotient familial. Le Maire propose la signature d'une convention entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise (SMTC) et la commune qui sera chargée de la gestion de ce service particulier.

Vote: favorable à l'unanimité

Le présent compte rendu est affiché à la porte de la mairie le 30/12/2013.

Le Maire,
Robert MEYER.